



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Légalisation d'une dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 187, rue du Lac d'Argent l'implantation d'un bâtiment principal existant dont une superficie de 36,26 mètres carrés est située à une distance de 3,4 mètres de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 9 mètres tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que, le Conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 5 mars 2018 à 20h00 en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure.
2. Que la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 187, rue du Lac d'Argent l'implantation d'un bâtiment principal existant dont une superficie de 36,26 mètres carrés est située à une distance de 3,4 mètres de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 9 mètres tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui a eu lieu le 24 janvier 2018 et que ce dernier a soumi une recommandation au Conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 89-189 régissant les dérogations mineures.
4. Que dans le cas où le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au secrétaire-trésorier de la municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 9 février 2018

Avis numéro : 2018-08

Martin Leith, secrétaire-trésorier

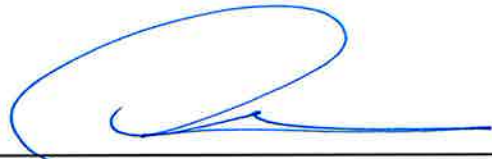
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 9 février 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 9 février 2018.



Martin Leith, secrétaire-trésorier